La Mairie et les habitants font front commun pour la sécurité au Paradis

Cécile Zammit-Popescu, Maire de Meulan-en-Yvelines, a demandé une rencontre avec le Préfet pour évoquer plusieurs sujets sur la commune et notamment la sécurité au quartier du Paradis et les problématiques de relogement. Elle lui a déposé une pétition de 555 familles sur les 850 logements collectifs du Paradis pour dénoncer les situations inadmissibles que subissent les habitants au quotidien et l'a interrogé lors de la séance du Conseil départemental du vendredi 28 juin.

La sécurité est une compétence régalienne de l'État et la Ville, bien qu'elle se soit dotée d'importants moyens pour agir (CLSPD actif, doublement des effectifs de Police municipale, installation d'un système de vidéoprotection communal modernisé et déployé sur tout le territoire, armement létal et, prochainement, caméras piétons et éducateurs de quartier...), a besoin du soutien des forces de l'ordre et d'une réponse judiciaire efficace, tout comme de l'implication des bailleurs sociaux.

Une réunion s'était déjà tenue à l'Hôtel de Ville en présence des différents acteurs (Ville, Sous-préfecture et services préfectoraux - DDCS - DDT, bailleur, Police nationale et municipale, Education nationale) pour évaluer la situation et pour que chacun puisse trouver et proposer des solutions dans son champ de compétence.
Effet immédiat, le Sous-préfet a annoncé que la Police de Sécurité du Quotidien, dispositif réservé d'abord

aux quartiers prioritaires, a été étendue à Meulan-en-Yvelines créant ainsi un lien renforcé entre le Commissariat et la Police municipale avec une présence et une capacité d’action plus forte.

Infos pratiques

Le bon réflexe, appeler le 17 !

Victime de vol, de dégradation, d’agression, vous devez impérativement porter plainte. Sans dépôt de plainte, aucune procédure ne peut être engagée.

De la même manière, dès que vous constatez un fait délictueux qui vous concerne directement ou indirectement, dès que vous avez un doute sur des individus ou des véhicules qui tournent dans votre quartier, composez le 17. On entend souvent "ça ne sert à rien, la police ne se déplace pas", or même si les équipages sont retenus par une intervention plus grave ailleurs, votre appel est enregistré et utile pour les suites données, ou bien "je n’appelle pas car je ne veux pas que mon nom soit communiqué aux individus mis en cause", mais ce n’est pas le cas.

Liens utiles
Voisins vigilants et solidaires
Contact

Poste de la Police municipale
7 rue des Écoles
De 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30
Tél. 01 30 90 41 41

police-accueil@ville-meulan.fr

Patrouilles de la Police municipale
Tél. 06 77 04 17 22